



Processus d'appel d'offres pour les travaux de construction Direction des infrastructures SIVT

Présenté par
Véronique Parenteau, CPA, CMA
Chef d'équipe

Sollicitation des marchés et conformité
Division gestion des projets et économie de la construction

Novembre 2014

Montréal 

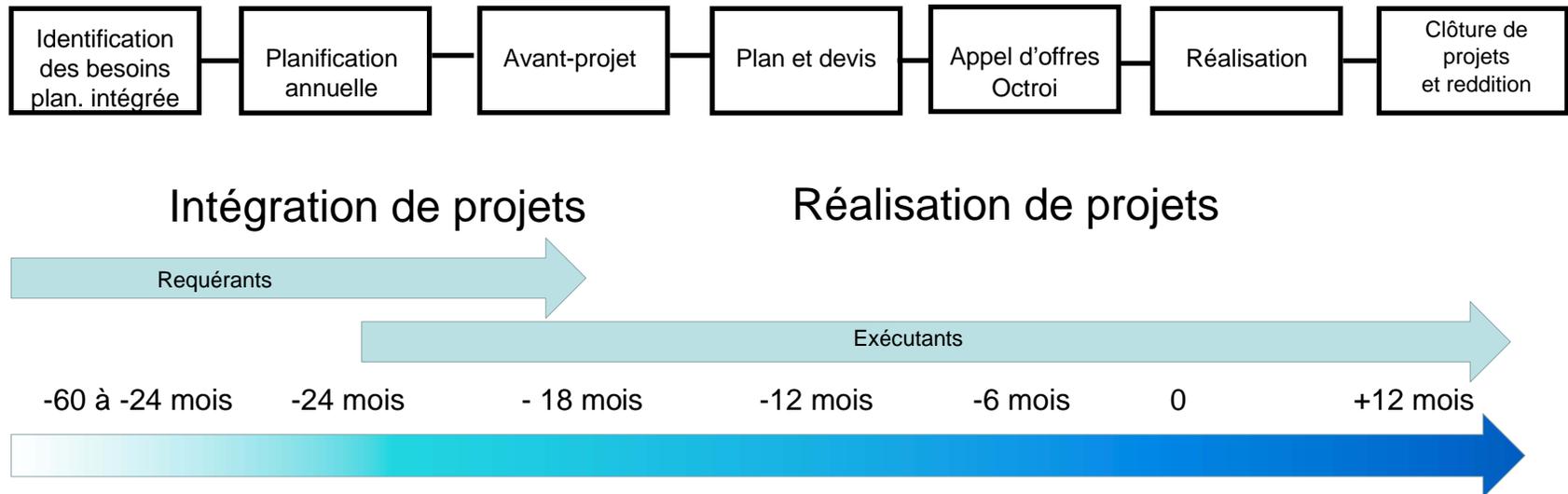
Plan de la présentation



- Processus de réalisation d'un projet
- Préparation des documents d'appel d'offres
- Appel d'offres
- Analyse des soumissions
- Publication des résultats (SEAO)
- Octroi
- Période de questions

Processus de réalisation d'un projet

Cheminement-type d'un projet



Préparation des documents d'appel d'offres

Conception

- Lors des avant-projets, les projets sont inscrits à un carnet de commandes annuel , mis à jour selon les besoins des divers requérants;
- Élaboration des plans et devis et préparation des bordereaux de soumission;
- Transmission d'une lettre à 50 % d'avancement aux requérants et aux arrondissements concernés afin d'obtenir les derniers commentaires;
- Rédaction des devis techniques de chaque discipline et intégration de tous les documents dans le cahier des charges final;
- Contrôle de qualité (relecture);
- Production finale du document d'appel d'offres.

Équipe Sollicitation des marchés et conformité

- Activité dédiée au sein de la division Gestion de projets et économie de la construction à la DI;
- Indépendante de la division responsable de la conception;
- Assure les activités d'approvisionnement en matière de travaux de construction;
- Responsable de la conformité des dossiers décisionnels.

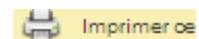
- Publication de l'avis d'appel d'offres, habituellement le lundi, pour une période minimale de 23 jours
 - délai minimum selon LCV (art. 573) = 8 jours
 - délai minimum selon la procédure Ville = 15 jours
- o dans un quotidien (Le Devoir ou La Presse), par le greffier;
- o dans le Système Électronique d'appel d'offres (SEAO), par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité.

- Le système électronique d'appels d'offres (SEAO)
 - appartient au Secrétariat du Conseil du trésor et est accessible depuis 2004;
 - présente les données sur les contrats provenant des organismes publics du Québec:
 - o ministères et ses organismes;
 - o organismes du réseau de l'éducation;
 - o organismes du réseau de la santé et des services sociaux;
 - o municipalités et les autres organismes municipaux.
 - est imposé par la loi depuis avril 2011 pour les municipalités et organismes municipaux.

- Les informations accessibles à tous pendant l'appel d'offres:
 - o L'information sur l'avis d'appel d'offres;
 - o L'information sur l'organisme public responsable de l'avis;
 - o La classification et la catégorie des travaux;
 - o Les conditions et critères d'admissibilité du soumissionnaire
 - réfèrent aux documents normalisés (cahiers des clauses administratives générales, prescriptions normalisées, liste des fournisseurs autorisés, Politique de gestion contractuelle, formulaires divers à joindre à la soumission...);
 - o La description détaillée de l'appel d'offres;
 - o Les documents spécifiques de l'appel d'offres (cahier des charges, plans et devis, formulaire de soumission).
- Capture d'écran d'un avis d'appel d'offres en cours (page suivante)

SEAO

Consulter un avis



 Numéro : 215001
Numéro de référence : 817696
Statut : Publié
Titre : Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Peel, de la rue Sainte-Catherine à la rue Sherbrooke.

[Commander](#) [Ajouter au panier](#)

 Vous pourriez avoir accès à plusieurs autres renseignements liés à l'avis en devenant un abonné du secteur Constructo.

Information

Délai pour la réception des offres :	13 jours et 23 heures 45 minutes
Date de publication :	2014-09-29
Titre de l'avis :	Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Peel, de la rue Sainte-Catherine à la rue Sherbrooke.
Type de l'avis :	Avis d'appel d'offres
Nature du contrat :	Travaux de construction
Date limite de réception des offres :	2014-10-22 Au plus tard 14h, Heure du Québec
Région(s) de livraison :	Montréal
Accord(s) applicable(s) :	Accord sur le commerce intérieur, Accord Québec-Ontario

- Pendant l'appel d'offres, la liste des preneurs* des cahiers de charges est disponible dans le SEAO :
 - Aux représentants des organismes publics responsables de publier les appels d'offres;
 - Aux détenteurs d'un accès pour effectuer des commandes d'achat de documents.

** entrepreneurs ayant demandé de diffuser l'identité de leur organisation dans la liste des commandes*

- Pendant la période d'appel d'offres, les questions des soumissionnaires ne peuvent être transmises que dans la boîte courriels : appelsdoffres.info.dtp@ville.montreal.qc.ca;
- Les réponses sont également transmises à tous les preneurs des cahiers de charges via cette boîte courriels qui est gérée par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité;
- Les réponses pouvant influencer les prix sont répondues par le biais d'un addenda au SEAO;
- Ouverture publique des soumissions le mercredi (exceptionnellement le lundi) par le Service du greffe.

- Estimation de contrôle
 - Réalisée pendant la période d'appel d'offres par l'équipe Économie de la construction de la DI;
 - Réalisée avec les mêmes documents que les soumissionnaires;
 - Remise à l'équipe Sollicitation des marchés et conformité tout juste avant l'ouverture des soumissions (LCV art. 477.4);
- Après vérification de la conformité des soumissions (caution, AMF, licence RBQ...), le prix de la plus basse soumission conforme est comparé à l'estimation de contrôle.

Analyse des soumissions

- Si l'écart de prix $>10\%$: une analyse comparative de tous les items du bordereau de soumission est effectuée et les conclusions sont présentées dans une intervention au sommaire décisionnel d'octroi du contrat par l'équipe Économie de la construction;
- Si l'écart de prix $>15\%$: on demande à l'unité requérante de justifier la recommandation d'octroi si elle désire aller de l'avant ou son accord pour annuler l'appel d'offres;
- Si l'écart de prix $>20\%$: si l'octroi est recommandé par le requérant, le dossier est susceptible d'être référé à la Commission permanente d'examen des contrats s'il respecte les critères de sélection.

Dossiers répondant aux critères de sélection établis par la Commission permanente d'examen des contrats :

- Contrat de plus de 10 M\$
- Contrat de plus de 2 M\$ si on se retrouve dans une des situations suivantes :
 - une seule soumission
 - écart de 20 % avec le 2^e plus bas soumissionnaire
 - écart de 20 % avec l'estimation de contrôle
 - 3^e contrat consécutif pour un contrat récurrent
- Toute demande du comité exécutif

LCV (art 573.3.3)

Suite à un appel d'offres public, si la Ville n'obtient qu'une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure un contrat à un prix moindre lorsque le prix proposé accuse un écart important avec l'estimation.

Le chef de division Gestion de projet et économie de la construction négocie avec l'entrepreneur, le cas échéant.

En cas d'annulation de l'appel d'offres en raison de coûts trop élevés, les éléments suivants sont pris en compte avant de relancer le processus :

- selon les questions reçues pendant la période d'appel d'offres, les composantes techniques du projet ont-elles été bien comprises?
- la stratégie d'approvisionnement est-elle pertinente?
- la période de l'année où l'appel d'offre a été lancé était-elle propice (saison, nombre d'appels d'offres de même nature en même temps, etc.)?
- les motifs de désistement invoqués par les preneurs de cahiers des charges.

Publication des résultats au SEAO

Publication des résultats de l'appel d'offres dans le SEAO (LCV art. 477.5)

- À l'ouverture des soumissions :
 - Tous les soumissionnaires et le prix de leur soumission en ordre de prix
- À l'adjudication du contrat :
 - Nom de l'adjudicataire et prix du contrat (après corrections, le cas échéant)
 - Estimation (*cette donnée n'est pas accessible au public*)
- À la fin du contrat:
 - Dépense finale du contrat

- Tous les appel d'offres pour des travaux de 100 K\$ et + font l'objet d'un dossier décisionnel d'octroi de contrat (80 à 100 dossiers/an);
- Les délais entre l'ouverture des soumissions et l'octroi du contrat varient généralement entre 2 et 4 mois:
 - Analyse des soumissions
 - Élaboration du dossier décisionnel et interventions
 - Conformité du dossier décisionnel
 - Processus décisionnel
 - Délais additionnels si le dossier est analysé par la Commission d'examen des contrats (env. 10% des dossiers de la DI)
- Le délai de cautionnement est fixé à 120 jours pour permettre le traitement administratif du dossier.

Volume annuel des appels d'offres et des contrats de voirie octroyés à la DI

<u>Année</u>	<u>Nb AO</u>	<u>Nb Octroi</u>	<u>% octroyé</u>	<u>Valeur des contrats (M\$)</u>
2011	94	82	87%	90 \$
2012	134	101	75%	123 \$
2013	80	42	53%	118 \$
2014*	86	82	95%	225 \$

* 2014: *incluant les prévisions*



Commentaires ? Questions ?